



# Note de service

DESTINATAIRES : Toutes les unités de soins, Hôpital régional de Rimouski

DATE : 2020-04-16

OBJET : **Directives pour l'acheminement au laboratoire des spécimens biologiques pour la clientèle COVID-19 sous investigation ou cas probable ou confirmé hospitalisé – Note-G-20-09** (remplace Note-G-20-04)

Le respect de ces directives s'inscrit dans un processus visant à assurer la sécurité du personnel et des usagers. **Il est obligatoire de se conformer intégralement à celles-ci.**

## Étapes préalables à l'acheminement des spécimens :

1. Décontaminer et identifier les spécimens selon la procédure en vigueur pour les spécimens COVID-19.
2. Placer les tubes dans un sac pour spécimen biohazard. Inscrire COVID-19 sur le sac et apposer le code de priorisation si applicable.
3. Placer la requête papier dans la pochette externe si applicable.
4. Acheminer au laboratoire selon les directives mentionnées au tableau suivant:

|   |   |
|---|---|
| <b>Spécimen naso-pharyngé destiné au dépistage de la COVID-19 (le tube, la tige et la requête papier)</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Acheminer directement au laboratoire de <b>microbiologie, et remettre en mains propres au personnel du laboratoire.</b></li><li>• <u>Ne pas utiliser</u> le système pneumatique ni le monte-charge.</li><li>• <b><u>Doit être envoyé seul dans son sac et ne doit pas être accompagné d'autres spécimens.</u></b></li></ul> |
| <b>Autres spécimens respiratoires (expecto, lavage bronchiques, liquide pleural, etc...)</b>              | <ul style="list-style-type: none"><li>• Acheminer directement au laboratoire désigné, et <b>remettre en mains propres au personnel du laboratoire.</b></li><li>• <u>Ne pas utiliser</u> le système pneumatique ni le monte-charge.</li></ul>  |
| <b>Tous les autres spécimens biologiques (sang, urine, selles, etc.)</b>                                  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Acheminer par le monte-charge ou le pneumatique selon la procédure habituelle (si le type de spécimen le permet). <b>Aviser le laboratoire.</b></li></ul>   |

Référence : Mesures de prévention et de contrôle des infections pour les milieux de soins aigus : recommandations intérimaires, version 6.0, INSPQ, 9 avril 2020.

Merci de votre collaboration,

Dominic Tremblay

Chef du service de biologie médicale

Direction Optilab, hôpital régional de Rimouski